

# LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

## ABONNEMENTS

En an . . . . . Fr. 8 —  
Six mois . . . . . " 4 —  
Trois mois . . . . . " 2 —

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

## ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace  
Pour les petites annonces en dessous  
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Réclames : 30 centimes

Septième année. — N° 71

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Samedi 20 juin 1896

## PHARMACIE D'OFFICE

M. W. Bech, Place Neuve

Toutes les autres pharmacies sont ouvertes jusqu'à midi.

## Cercle Ouvrier

Parc 89

MATSCH

au jeu de la baraque

## Association La Sentinelle

Assemblée réglementaire

Lundi 22 juin 1896

à 8 1/2 heures du soir

au Cercle Ouvrier

PARC 89

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rapport sur la liquidation de l'ancien compte.
4. Rapport de la commission de vérification des comptes.
5. Rapport sur la situation de la Société.
6. Divers.

Tous les actionnaires sont instamment priés d'y assister.

Le Comité.

## Le Boulangisme en Suisse

Le boulangisme n'est pas mort ; il a simplement quitté la France pour venir s'installer en Suisse. Au général Boulanger a succédé le généralissime Frey — celui-là même qui traite en collègue l'empereur d'Allemagne et foudroie d'une parole olympienne « une certaine presse ».

Ce sont, en effet, de véritables prétentions dictatoriales qu'affiche le chef du département militaire depuis quelques années. Comme le faisait observer récemment l'Ostschweiz, aussitôt après la création des corps d'armée, M. Frey s'est fait attribuer par ses collègues du Conseil fédéral le rang, soit les insignes de commandant de corps d'armée. Notre ministre de la guerre s'est fait ensuite adjoindre une « commission de la défense nationale », composée des quatre commandants de corps d'armée, du chef d'arme de l'infanterie et du chef du bureau d'état-major, ainsi qu'un « officier d'état-major », ce dernier comme « aide particulier », c'est à dire une sorte de chef d'état-major général. La loi sur les peines disciplinaires dans l'armée suisse transfère au chef du département militaire, aucun recours n'étant admis

contre les peines prononcées par lui. Enfin, l'art. 1<sup>er</sup> de l'avant-projet d'organisation militaire de la Confédération suisse du 2 mai 1895 contient textuellement la disposition suivante : « La direction et l'administration de l'armée, ainsi que la préparation de la défense nationale incombent au département militaire fédéral. »

Mais ce n'est pas tout, voici maintenant le Bund qui expose tout au long les singulières compétences que s'attribue M. Frey. L'article est trop significatif pour ne pas être reproduit :

A propos de la loi sur la discipline militaire, la position du département militaire a été mise en question. On a voulu lui contester les compétences pénales qui lui appartiennent de par l'usage et la loi et doivent nécessairement lui appartenir. Plus tard, on a tenté de donner une forme précise à l'idée, et l'on a prétendu que le chef du département militaire n'était que le supérieur administratif, et non le supérieur militaire des commandants de corps d'armée. Cette distinction n'est conforme ni à la loi, ni à la pratique, et ne répond pas à la conception que le chef du département militaire actuel, tout comme ses prédécesseurs et le Conseil fédéral tout entier, se fait de ses fonctions.

La loi ne distingue pas entre les compétences administratives et les compétences militaires du chef du département militaire. Le chef du département militaire est simplement, de par la loi, à la tête de tout le système militaire, et, par conséquent — en temps de paix — à la tête de l'armée. Le chef du département militaire n'a pas seulement à s'occuper de l'équipement, de l'armement et de l'entretien de l'armée, il est aussi l'instance suprême en matière d'instruction et de discipline, et responsable de l'instruction et de la discipline. Aucun plan d'instruction, aucun ordre général, aucun plan de manœuvre n'est valable sans l'approbation du chef du département militaire. Admettre qu'un instructeur chef ou un chef d'armes, qui sont fonctionnaires du département militaire, possèdent des compétences que le chef du département militaire ne posséderait pas, est au moins illogique, à moins que ces compétences ne leur soient expressément attribuées par la loi ou par une ordonnance (comme par exemple la compétence de l'instructeur chef de délivrer des certificats de capacité). Il en faut dire autant de cette prétention qu'un commandant de corps d'armée ne serait sous les ordres du chef du département militaire que tant qu'il a le pied dans l'étrier.

Le chef du département militaire exerce la puissance disciplinaire suprême en matière militaire ; il dispense en dernière instance l'éloge, le blâme et les punitions, et, aux termes d'une décision expresse du Conseil fédéral, il n'y a pas de recours contre les peines militaires prononcées par lui.

Il est clair que les commandants de corps d'armée, aussi bien que tous les autres officiers sont subordonnés au chef du département militaire, non seulement au point de vue administratif, mais encore en ce qui concerne l'instruction et

la discipline et que, par conséquent, comme il n'existe, en temps de paix, en dehors la sphère des attributions du département, aucune autre compétence militaire, le chef du département militaire est — en temps de paix — le supérieur non seulement administratif, mais encore militaire des commandants de corps d'armée.

Toute la théorie du Bund se heurte aux textes constitutionnels. D'après l'article 102 de la Constitution, le Conseil fédéral dirige les affaires fédérales, conformément aux lois et arrêtés de la Confédération ; il veille à la sûreté extérieure de la Suisse, au maintien de son indépendance et de sa neutralité ; il veille à la sûreté intérieure de la Confédération, au maintien de la tranquillité et de l'ordre ; il est chargé de ce qui a rapport au militaire fédéral. D'après l'article suivant, la répartition des affaires a uniquement pour but d'en faciliter l'examen et l'expédition, mais les décisions émanent du Conseil fédéral comme autorité.

Ainsi, c'est tout simplement au-dessus de la Constitution qu'entend se placer le chef du département militaire.

Ne se trouvera-t-il pas une majorité aux Chambres fédérales pour le rappeler au respect de la Charte constitutionnelle ?

On ne peut guère l'espérer ; aussi est-ce un devoir pour tous ceux qui ont à cœur le maintien de nos vieilles libertés helvétiques et qui n'entendent pas les laisser fouler aux pieds plus longtemps par un nouveau Boulanger, de signer la demande de referendum contre le code disciplinaire qui tend à supprimer nos dernières garanties contre le bon plaisir du chef du département militaire.

La paix réside dans la volonté des peuples ; pas ailleurs.

Pénétrons-nous donc les uns et les autres de la solidarité de nos intérêts, et demain, sans aucun intermédiaire, nous pourrions imposer nous-mêmes la trêve des armes, en décrétant, à la barbe des rois, la fraternité des peuples dans le socialisme international.

Louis Dubreville.

## Confédération suisse

Chronique des Chambres. — Au Conseil national on discute le projet d'arrêté concernant l'alimentation des troupes en temps de paix. La commission a mis au panier celui qui avait été élaboré par le département militaire et qui portait un titre prenant au moins une demi-page : Arrêté fédéral concernant l'augmentation de la bonification d'ordinaire de la Confédération à l'alimentation, etc., etc.

Je vous prie de croire que je n'invente pas ce titre : il est officiel et a été trouvé par les ronds de cuir du département. La commission présente aujourd'hui la rédaction suivante :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les articles 159 et 160 du règlement d'administration pour l'armée suisse du 27 mars 1885 reçoivent la teneur suivante :

Art. 159. — En temps de paix, la ration journalière de vivres comprend :  
pain 0,750 kg.  
viande 0,320 <

Le pain et la viande peuvent être remplacés par des conserves de valeur nutritive égale.

Art. 160. — En règle générale, les troupes se procurent elles-mêmes les légumes, le sel et le bois de cuisine. Elles touchent à cet effet dans tous les cours et toutes les écoles une indemnité fixée à 22 centimes par homme et par jour.

Art. 2. — Dans toutes les écoles et tous les cours, l'administration militaire délivre les jours où la troupe reçoit des conserves une bonification supplémentaire extraordinaire d'une valeur de 10 centimes, ou 10 centimes en espèces, par homme et par jour.

Art. 3. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécuter.

M. Ursprung propose de ne pas entrer en matière ; mais la Chambre repousse cette proposition à une énorme majorité et adopte l'arrêté.

Elle écarte ensuite sans discussion le recours Kläusler. Il s'agit d'un ouvrier argovien expulsé d'Alsace par les autorités allemandes pour menées socialistes. Kläusler aurait voulu que le Conseil fédéral intervint par voie diplomatique.

Le Conseil national examine le compte d'Etat. La commission, par l'organe de M. Gallati, rapporteur, constate la bonne marche et la bonne direction de l'administration fédérale des finances. Elle propose l'approbation du compte d'Etat ainsi que le postulat du Conseil des Etats.

Aux Etats on liquide les divergences sur la loi concernant la Banque d'Etat. A l'art. 18, on adhère au Conseil national en décidant de consacrer le 25 % (au lieu du 15 %) des bénéfices pour le fonds de réserve. A l'art. 23 (élection des membres du Conseil de la Banque) on adhère aussi au Conseil national, par 31 voix contre 6.

En votation finale l'ensemble de la loi est voté par 20 voix contre 17 (3 abstentions). Trois membres sont absents. M. Hohl, président, ne vote pas.

Un crédit de 138,200 fr. pour la construction de magasins et d'ateliers militaires à Thoune, est voté.

Brasseurs. — Ensuite du boycottage de la brasserie Haas à Zurich par les cercles ouvriers, l'Union des brasseurs suisses, réunie hier à Olten, a décidé de dénoncer le contrat passé ce printemps avec les ouvriers, et de repousser toute négociation ultérieure avec le comité du Syndicat ouvrier suisse. Selon toute probabilité, cette décision entraînera le renvoi de tous les ouvriers brasseurs syndiqués.

Un boycott. — A la suite d'un différend survenu entre les ouvriers de trois manufactures argoviennes de tabac et leurs patrons, le comité central de l'Association suisse des ouvriers cigariers a décidé la mise à l'index des fabriques Weber et fils, à Menziken, Hediger et fils, à Reinach, et Burger et fils, à Burg. Dans son dernier numéro, l'Arbeiterstimme donne à ses lecteurs l'ordre de ne pas acheter un seul cigare sortant des maisons susnommées.

Nous nous associons à notre confrère et invitons nos lecteurs à ne pas se fournir de cigares provenant de ces maisons.

Fédération des typographes. — La réu-

nion de la Fédération des typographes de la Suisse romande a eu lieu dimanche à Genève.

L'assemblée générale s'est occupée, entre autres, de la discussion des nouveaux statuts; elle a approuvé le rapport du comité central, ainsi que les comptes, qui soldent, à la fin de 1895, par un boni de 5,930 francs, ce qui porte la fortune de la Fédération à 30,208 francs. Le comité central a été chargé de faire des démarches auprès des maîtres-imprimeurs pour que les femmes qui travaillent dans leurs ateliers soient remplacées peu à peu par des hommes, et il a été décidé d'appuyer les démarches faites auprès des autorités fédérales par le Typographenbund pour obtenir des prescriptions hygiéniques pour les imprimeries.

Au banquet, M. Portier, président central, a constaté que la Fédération traversait une période de calme, la plupart des sections étant liées avec les patrons pour plusieurs années encore. Les rapports avec les patrons sont généralement bons.

**Cours de cuisine et de ménage.** — On sait que ces dernières années les cours de cuisine et de ménage se sont multipliés, pour le plus grand bonheur des familles. En effet, dans la vie de tous les jours, les femmes et les mères réellement pratiques sont plus rares qu'on ne le croit en général, et plus utiles que des bas-bleus. Le Conseil fédéral l'a compris en décrétant, au mois de décembre 1895 qu'il subventionnerait, dans la même mesure que les écoles complémentaires d'Arts et Métiers, les écoles de cuisine et de ménage. Cette décision, si judicieuse, a fait augmenter dans une rapide et réjouissante proportion, les auditrices de ces cours si éminemment appréciés. Les élèves, dont on veut faire des ménagères accomplies, apprennent l'art de cuisiner non seulement en théorie, mais surtout en pratique. Et cette pratique consiste à tirer parti des éléments les plus simples pour confectionner d'une manière facile, des mets savoureux et économiques. Les écoles, à l'instigation de la Société philanthropique suisse qui recommande de longue date les divers produits Maggi, en font un usage varié. C'est, à côté des produits à base d'avoine, une précieuse ressource pour les écoles de cuisine, et estimée à sa très réelle valeur.

**Presse.** — Aujourd'hui paraîtra pour la première fois à Berne, chez Obrecht et Käser, en grand format, *Der Sozialdemokrat*, publié par l'association socialiste *Vorwärts*, fraction Steck, Gustave Müller, Brüstlein, Schrag, etc.

NOUVELLES DES CANTONS

Fête centrale des monteuses de boîtes à Granges.

Cette fête, agrémentée par un temps splendide, a réussi au delà de toute

attente. Déjà le matin de bonne heure, les participants de Chaux-de-Fonds, Locle et le Jura bernois, se rencontraient à Bienne, où les sons entraînants des fanfares éveillaient dans les cœurs la plus franche gaité.

La réception à Granges, coquettement décorée, a été des plus cordiales. La section de Granges, au grand complet, attendait à la gare en compagnie de la musique l'*Harmonie*, où les coupes de vin d'honneur ont circulé avec largesse. Le cortège se forme, conduit par l'Harmonie de Granges et dans lequel figurent les musiques des boîtiers de Chaux-de-Fonds, Locle, Bienne et Tramelan. Le cortège a parcouru le village au milieu d'une grande affluence de population formant la haie sur tout le parcours, en passant devant les maisons des fabricants, qui, eux aussi, avaient eu la bonne idée de décorer et se rendit à Bellevue, distant d'une demie heure environ, dont le jardin et la grande halle furent bientôt envahis.

Là, le président du comité d'organisation, Laurent Voumard, a souhaité, en langue française, dans une allocution vibrante et chaleureuse, la bienvenue aux représentants de la Fédération des boîtiers, venus à Granges pour célébrer sa sixième fête centrale.

Le président du bureau central a été l'objet d'une ovation enthousiaste et certes bien méritée. En termes éloquentes et bien sentis, le caissier central, Alexis Willemin, a rappelé les mérites qu'Emile Robert s'est attiré, grâce à son activité et à son dévouement dans la Fédération, et lui fit remettre par une gracieuse fillette, qui le remercia au nom de la génération future, un magnifique cadeau.

Emile Robert remercia, en termes émus, de cette ovation en son honneur, puis la chorale des boîtiers de Granges entonna un chant de circonstance. Après quoi le banquet commença.

Pendant le banquet, notre ami Reimann, rédacteur de l'organe de la Fédération, chargé de prononcer le discours officiel, s'en est tiré avec son talent habituel, et plusieurs passages de son discours ont été salués par d'unanimes applaudissements.

Sous l'habile direction du major de table M. Weber, membre du comité central, les productions des musiques et chorales ont alterné avec les différents discours. Emile Robert et Gammenthaler ont remercié la section de Granges de sa magnifique réception. Le rédacteur Guldemann a porté un toast, chaleureusement applaudi, à la solidarité et à l'entente de tous les ouvriers.

Des dépêches de félicitations parvenues de l'imprimeur de l'organe Schweizer, des collègues Frank et Stalder ont été accueillies avec enthousiasme. La section de Stein s. R. qui n'a pu se faire représenter, vu son éloignement, avait en-

voyé au président central quatre bouteilles de vin fin dont il ne fut pas seul à se convaincre de la qualité.

Une franche gaité n'a cessé de régner pendant toute cette fête, qui s'est prolongée fort avant dans la nuit et le lundi, un fort contingent en profita pour faire une visite à la cité de Wengi, la capitale du canton de Soleure.

La section de Granges avait bien fait les choses et elle mérite de sincères remerciements.

Cette sixième fête centrale des boîtiers laissera à tous ceux qui y ont pris part un agréable souvenir.

\* \* \*

Au sujet de cette fête, notre confrère la *Solidarité horlogère* publie les lignes suivantes:

Un petit malentendu s'est glissé bien contre le gré de tout le monde entre les collègues loclois et les autres membres de la fédération venus à la fête centrale. Les trains ne correspondant pas directement avec Granges, la section de Bienne avait organisé, dimanche matin à 8 heures, pendant l'arrêt de 1 h. 40, une petite réception aux amis venant par la ligne de Sonceboz-Olten. Sans connaître les affaires de la section de Bienne, les collègues loclois avaient commandé un petit déjeuner à la Maison suisse, dont le tenancier avait mal reçu les délégués de la commission de tombola. De par la force des choses, les uns allèrent à la Maison suisse et les autres au Stadtgarten, dont le patron avait manifesté de meilleures intentions à l'égard de notre tombola.

Il est évident que si la section de Bienne avait pu prévoir cela, ou se serait empressé d'éviter ce minime incident dû à une petite erreur. La faute en cette affaire ne peut donc être imputée à personne. Nous prions cependant les collègues du Locle de croire que les membres de la section de Bienne, ainsi que les autres collègues venus pour la fête, n'ont pas pris la chose en mauvaise part et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de se formaliser pour cette affaire.

Evidemment non, nous félicitions pour notre compte la section de Bienne de cet acte qui montre son énergie et qui fera comprendre à certains égarés que l'ouvrier entend marquer ses sympathies à qui lui en montre.

Sans doute le tenancier de la Maison (!) suisse (!) n'a pas besoin de la clientèle des ouvriers, mais pour a-t-il toujours en dire autant? Le temps le prouvera.

**Argovie.** — L'association des instituteurs argoviens use du boycott pour améliorer la situation de ses membres. Lorsqu'une commune offre à l'instituteur un traitement insuffisant ou se refuse à une augmentation, l'instituteur démissionne et aucun autre ne se présente à sa place.

Une commune a été obligée récemment, par ce moyen, d'élever de 1200 à 1300 francs le traitement de son régent. Une autre commune s'est avisée de congédier son instituteur sans motif sérieux, la place a été mise inutilement au concours. Personne ne se présenta pour la remplir.

**Berne.** — *Fête de chanteurs.* — La fête des Associations ouvrières de chant suisses aura lieu dimanche prochain dans l'église française à Berne. Cette fête prend des proportions inattendues. Vingt et une associations sont annoncées. Elles viendront la plupart par Zurich, avec un train spécial.

— 150 maçons tessinois et italiens, dans une assemblée publique tenue au Biergarten, ont discuté la question de la formation d'une Union syndicale pour la Suisse de tous les maçons et manœuvres, et ont chargé un comité allemand et italien d'étudier de plus près la question.

**Grisons.** — *Philanthropie.* — Le Petit Conseil de ce canton vient de prendre avec les administrations des établissements de bains un arrangement dans le but d'assurer à des conditions modérées le bénéfice de la cure aux malades indigents. Ces malades devront seulement, pour obtenir des réductions de prix présenter un certificat médical constatant que la cure leur est nécessaire et une attestation établissant qu'ils sont hors d'état d'en supporter les frais.

Quelques bains sont allés fort loin dans leurs concessions. A Andeer les malades indigents pourront boire les eaux et prendre les bains sans qu'il leur en coûte rien. A Fideris, moyennant une subvention de 20 francs de leur commune ou d'une caisse de secours, subvention qui sera versée à l'administration des bains, ils seront défrayés de toute nourriture et logement inclus, par le propriétaire et la caisse des pauvres de l'établissement. A Tarasp-Schuls et à St-Moritz ils auront gratuitement l'usage des sources et des bains.

Nouvelles étrangères

**FRANCE.** — *A Madagascar.* — Une des conséquences de l'annexion de Madagascar sera l'abolition légale de l'esclavage dans cette île. La commission qui examinait à ce propos la motion de M. Denis-Cochin a conclu nettement ainsi. Mais il convient de noter que, si le principe s'impose, des tempéraments sont nécessaires dans l'application d'une loi salubre, et de ne pas considérer que des réserves de fait puissent ici, en quoi que ce soit, amoindrir ou contredire la valeur incontestable du droit. Les Malgaches, dans deux ou trois ans, seront les premiers à bénir cette réforme; mais il faut leur persuader que c'est bien une réforme et les amener, par quelques procédés

Le capitaine Lachesnaye

par ERNEST CAPENDU

I.

Hector.

Ces paroles rappelleront Van Helmont à la situation présente.

« Oh! pauvre Aldah! » murmura-t-il.

Hector tressaillit brusquement.

« Morte? dit-il d'une voix étranglée.

— Non, répondit le savant, mais enlevée...

— Enlevée?

— Oui...

La foule entourait les deux hommes, se poussant, se heurtant, se pressant pour voir, toucher, effleurer les héros de la catastrophe.

Curiosité dévorante du peuple, à laquelle se joignaient aussi ces sentiments d'humanité et de charité qui appartiennent ordinairement aux masses.

Chacun offrait son aide, ses services, sa maison, ses témoignages d'admiration et d'intérêt au sauvé et au sauveur.

Van Helmont remercia brièvement, s'efforçant de se faire passage en entraînant Hector.

Tous deux, bien qu'à grande peine, finirent par échapper à la foule, et, gagnant la rue des Prouvettes d'abord, traversèrent devant

Saint-Eustache, où le tocsin n'avait pas cessé de sonner, pour de là s'enfoncer dans la rue Montorgueil, alors absolument déserte.

La lune était voilée, la nuit était profondément noire.

Les deux hommes s'arrêtèrent.

Sans doute Hector, le vieux sergent, avait droit à toute la confiance de Van Helmont, et était son confident depuis plusieurs années, car, en quelques rapides paroles, le savant lui mit au courant des terribles événements qui venaient de s'accomplir.

« Ainsi, dit-il en terminant, Aldah perdue pour moi! Aldah entre les mains de ces misérables! Le fils de Blanche sans ressources et sans appui pour faire triompher sa cause! Que faire?...

— Ce que je vous ai déjà proposé, maître, et ce que vous avez toujours refusé jusqu'ici, mais ce qu'il faut faire à cette heure sans tarder d'une minute! » répondit Hector d'une voix ferme.

Van Helmont tressaillit.

« Quoi! tu veux...

— La cour des Miracles! interrompit le sergent.

— Les argotiers! fit le savant avec un ton de profond mépris.

— Oui, les argotiers! les enfants de la Bohême, les sujets de la cour des Miracles! Ceux-là seuls, maintenant, peuvent vous venir en aide! Mordieu! si je n'avais pas eu depuis

longtemps cette pensée, pourquoi donc me serais-je fait des leurs, au risque, si j'étais surpris, de me voir retirer ma hallebarde, insigne de mon grade, et d'aller mourir au pilori de Monsieur de Paris!»

Van Helmont hésitait.

« Cela me répugne, dit-il.

— Pourquoi? demanda Hector. La chose n'est-elle pas naturelle. — Aux bandits opposez des bandits. Aux gens de La Chesnaye opposez les argotiers! La justice ne peut rien pour nous, ayons la force! Nos ennemis ont des soldats nombreux, ayons une bande déterminée pour les combattre. Vous pouvez, s'il vous plaît, imposer à cette multitude sans foi ni loi et la voir à votre merci. D'ailleurs Aldah est en péril et celui que vous protégez est sans secours!

— Eh bien! fit Van Helmont d'un ton bref, qu'il soit fait ainsi que tu le veux!

— Alors, s'écria Hector, ne perdons pas une seconde! Sus à La Chesnaye! Les argotiers à la rescousse! En avant!»

II

La Cour des Miracles.

Au chapitre premier de ce récit, en retraçant le plan du Paris de Henri IV, nous avons dit que le mur d'enceinte décrivant un angle presque droit après le fort de la porte

Saint-Denis se dirigeait brusquement vers le sud-est, venant aboutir en droite ligne rue Saint-Honoré en face de l'endroit où s'ouvrait il y a quelques années, la rue Saint-Nicaise.

La rue Neuve Saint-Eustache et la rue des Fossés-Montmartre sont construites précisément sur l'emplacement de cette muraille détruite sous Louis XIII.

Longeant ce mur d'enceinte à gauche, bordant à droite le côté gauche de la rue Saint-Denis, occupant toute l'étendue des terrains où s'élevaient de nos jours le passage du Caire et la rue Bourbon-Villeneuve, se dressaient alors les bâtiments du couvent des Filles-Dieu, dessinés en forme de triangle aigu dont la rue des Filles-Dieu était la base, le rempart et la rue Saint-Denis les deux côtés égaux, et dont le sommet s'arrêtait à quelque distance de la porte de la ville.

Entre ce couvent au nord, la continuation de la rue Saint-Denis à l'ouest, le mur d'enceinte à l'est, et la rue Saint-Sauveur au sud, serpentaient, sales, tortueuses, puantes et mal bâties, deux petites ruelles ignobles, aboutissant l'une à un cul-de-sac boueux et irrégulier, l'autre à une place assez considérable, mais de l'aspect le plus triste et le plus nauséabond. Cette place et ce cul-de-sac portaient un seul et même nom, bien connu des Parisiens: celui de cour des Miracles.

(A suivre.)

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

appropriées, à comprendre tout ce qu'elle renferme d'équité et d'avantages.

— **Commission des douanes.** — La commission des douanes a voté hier le cadenas, c'est à dire un système de surtaxes douanières décrété à l'improviste et sans discussion à la Chambre.

Les prétentions premières du parti ultra-protectionniste avaient été que le cadenas jouât pour tous les produits étrangers. Mais il a fallu en rabattre.

Finalement, le cadenas a été limité aux blés et à leurs dérivés, aux vins, aux bestiaux. Il prend un vernis agricole. Quel avantage s'en promettent ses défenseurs? Celui-ci: la hausse qu'ils attendent de surtaxes douanières ne serait plus empêchée, disent ils, par des importations exceptionnellement élevées pendant la période qui précède l'établissement de ces surtaxes.

Mais ce serait la ruine du commerce, qui a besoin de fixité pour s'exercer honnêtement; on s'en remettrait au hasard des droits quotidiens, ce qui favorisait les agioteurs.

La commission des douanes n'a pas été retenue par ces raisons. Mais, à diverses reprises déjà, la Chambre s'est refusée à suivre sa commission des douanes. Il en serait encore ainsi, très vraisemblablement, si les cadenas venaient en discussion devant la Chambre. Et, au fond, chacun en a le sentiment. Aussi la mise à l'ordre du jour du débat sur le cadenas ne paraît-elle pas imminente.

**ALLEMAGNE.** — Le parti allemand national qui entame la campagne électorale d'accord avec le parti chrétien social réclame, dans son programme, la consolidation de l'union avec l'Allemagne, la protection du germanisme, la continuation des réformes fiscales et électorales, la suppression de l'influence judaïque, une forte politique sociale et la suppression de toute inégalité avec la Hongrie.

**BELGIQUE.** — *L'Insurgé*, organe anarchiste, a été saisi à Bruxelles et les gérants responsables, Emile Chapelier et Georges Thonra passeront aux assises, sous la prévention d'avoir défendu la propagande par le fait dans un article violent intitulé: « Anniversaire de la semaine sanglante » et un autre s'occupant du dernier attentat perpétré à Barcelone.

**Terrible catastrophe.** — Une terrible catastrophe s'est produite mercredi soir dans une maison de la rue du Sans Souci, à Ixelles, faubourg de Bruxelles. Un incendie qui a éclaté au rez de chaussée de cette maison, par suite de la chute d'une lampe à pétrole, s'est communiqué avec une rapidité inouïe à la partie d'un appartement situé au dessus, où dormaient deux petites filles. Leur mère, Mme Herbays, qui se trouvait au rez de chaussée, se précipita au secours de ses deux enfants. Mais la fumée était telle que la mère et les deux petites filles tombèrent asphyxiées dans le brasier.

Les pompiers, arrivés en toute hâte, se jetèrent courageusement au milieu de la fournaise, mais ils ne purent qu'en retirer les cadavres de Mme Herbays et d'une des petites filles âgée de six ans. L'autre, qui respirait encore, est si atrocement brûlée qu'on désespère de la sauver. Deux pompiers ont failli payer de leur vie leur acte de dévouement et, pendant une heure, les médecins ont dû combattre l'asphyxie en pratiquant la respiration artificielle. Le cadavre de Mme Herbays, qui était enceinte, a été transporté à l'hôpital où l'on a procédé à l'opération césarienne. A l'heure actuelle on ignore encore quels sont les résultats de l'opération. On juge du désespoir de M. Herbays, typographe à l'Indépendance belge, lorsque, revenant de son travail, il a appris la terrible nouvelle.

**ESPAGNE.** — On attache une grande importance à l'arrestation, à bord du vapeur *Alpas*, dans le port de Malaga, de l'anarchiste Balart, qui allait partir pour Buenos-Ayres. On a trouvé sur lui des papiers très compromettants. Il sera transféré à Barcelone.

Les anarchistes Figueras et Villa, arrêtés à Barcelone, ont été mis au secret. Fontanilla, arrêté à Villanueva, est devenu fou de terreur en apprenant que la justice

l'accusait d'avoir enfoui sept bombes chargées qu'on a retrouvées sur la plage de Villanueva.

l'accusait d'avoir enfoui sept bombes chargées qu'on a retrouvées sur la plage de Villanueva.

l'accusait d'avoir enfoui sept bombes chargées qu'on a retrouvées sur la plage de Villanueva.

l'accusait d'avoir enfoui sept bombes chargées qu'on a retrouvées sur la plage de Villanueva.

**CHRONIQUE NEUCHATELOISE**

**Nominations.** — On nous écrit au sujet des récentes nominations faites par le Conseil d'Etat à la Chancellerie, un article haineux dans lequel tout le monde est pris à partie, l'ancien premier secrétaire, le nouveau chancelier, l'économiste, etc... et dans lequel on finit par conseiller à l'apôtre de la représentation proportionnelle M. Jean Berthoud de céder le fauteuil de conseiller d'Etat, ministre de la justice, à un conservateur.

Quoiqu'un de nos amis déclare vouloir prendre la responsabilité de cet écrit, nous ne le publierons pas, *La Sentinelle* n'ayant pas été créée pour faire le jeu de petites ambitions déçues et de ceux dont les calculs ont été trompés. Il nous importe peu de savoir si c'est M. Bonhôte ou M. Petitpierre ou M. Dardel ou tout autre qui a été appelé aux fonctions de chancelier, d'économiste ou de secrétaire. Et parce que M. Bonhôte est le beau-frère de M. Numa Droz, M. B. Petitpierre le parent, nous dit-on, de M. Comtesse, nous ne croyons pas que cela soit une raison pour les écarter systématiquement des fonctions publiques. C'est au pied du mur qu'on voit le maçon. Si ces nouveaux fonctionnaires se montrent à la hauteur de leur tâche, nous serons heureux de leur nomination. Si non, nous ne nous gênerons pas pour leur dire leur fait.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que ce n'est pas sans regret que nous voyons M. Veuve quitter la Chancellerie. Peut-être ne plaisait-il pas à tout le monde. Nous savons que cela est très difficile et nous n'avons pas beaucoup d'admiration pour ceux qui arrivent à réaliser ce problème difficile. Il y faut trop d'hypocrisie et de mensonge. Donc M. Veuve n'est pas dans la catégorie des amis de tout le monde; quant à nous, nous n'avons eu qu'à nous féliciter des bons rapports que nous avons eu avec lui.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

Nous aimons à croire que nous aurons également à nous louer de la courtoisie et des bons procédés de son successeur, M. Bonhôte.

présente convention dans le cas où vous auriez des objections à formuler.

Voilà les propres expressions de la lettre envoyée par le Comité du syndicat ouvrier aux patrons. Le *National* appelle ça un ultimatum.

Tout homme de bon sens et n'ayant pas de parti pris dira que c'est une invitation courtoise à s'entendre. Nous persistons à croire que les patrons ne seront pas mal inspirés au point de ne pas tenter un arrangement. Mais s'ils veulent la guerre, ils l'auront.

Cinquante-cinq tailleurs de pierre ont décidé de se joindre au mouvement et ont envoyé deux délégués au Comité qui se réunit tous les soirs au Cercle ouvrier. Ces cinquante-cinq tailleurs de pierre forment plus des deux tiers des ouvriers de la partie et ils arriveront facilement à persuader leurs camarades d'imiter leur exemple. Les tailleurs de pierre de la Chaux-de-Fonds et des environs demandent l'application du tarif en vigueur à Neuchâtel.

Ce que demandent les ouvriers du bâtiment est absolument légitime. Ils ne réclament rien d'autre que ce qui existe déjà ailleurs à Neuchâtel, Lausanne, Bienne, Berne, Bâle, dans toutes les grandes villes de la Suisse. Leurs revendications sont loin d'être excessives; ils ne demandent que ce qui est normal. Ils feront tout leur possible pour arriver à une entente, mais une fois la grève décidée, ils sont résolus à aller jusqu'au bout, à faire tout leur devoir. Il n'y aura plus d'arrangement possible alors. Les plus forts feront la loi et les plus forts, ce sont les ouvriers.

**Bannières.** — Le public peut admirer ces jours dans les devantures de M. Hutmacher, rue Neuve, deux bannières de styles différents, qui ont été confectionnées par M. Merguin, peintre décorateur, pour deux sociétés du canton de Berne. Il n'y a aucun doute que les sociétés de Alle et de Vendlincourt qui vont entrer en possession de leurs nouvelles bannières ne soient satisfaites du travail artistique de M. Merguin.

**Les tramways.** — La question des tramways de Chaux-de-Fonds fait des progrès. On parlait tout d'abord de traction à vapeur selon le système Serpollet, mais à la condition expresse de l'obtention d'une garantie technique absolue. Or, l'inspection faite à Paris par une délégation d'un tramway système Serpollet a laissé subsister certaines appréhensions assez sérieuses pour l'engager à revenir à ses premières amours, l'électricité. La construction des tramways électriques a dès lors fait de rapides progrès qui permettent de remédier aux inconvénients d'ordre technique signalés précédemment, de sorte qu'il ne restait plus à surmonter que des obstacles financiers. Le principal consistait dans les dépenses prévues pour l'usine centrale électrique, mais en définitive la commune consent à ce que la force soit fournie directement par l'entreprise électrique, ce qui, en réalisant une notable économie, permet d'adopter la traction électrique.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

Après une étude minutieuse on s'est également convaincu qu'il faut faire abstraction complète du service des grosses marchandises, qui serait plus coûteux qu'il ne rapporterait. Il faudra, par contre, développer le service des voyageurs, et dans ce but on s'est arrêté au tracé suivant: Rues Léopold-Robert, Balance, Collège, jusqu'à la rue du Gazomètre, puis funiculaire desservant la rue de l'Hôpital. Les dépenses de construction sont évaluées à 125,000 fr., les recettes de l'exploitation à 34,000 fr., le coût à 28,000 fr., ce qui laisserait un excédent de 6000 fr. par an. Les chiffres de l'exploitation sont basés sur des calculs minutieusement établis; quant au coût de la construction, il est le résultat d'un forfait, de sorte que des surprises de ce chef ne sont pas possibles.

**Chronique de l'horlogerie**

**Contrôle fédéral.** — Le Conseil fédéral a pris un nouvel arrêté au sujet du poinçonnement des boîtes de montres destinées à la Russie. Ensuite des nouvelles prescriptions, les marques russes 72, 56 et 84 devront être accompagnées de leur équivalent en karats pour l'or et en millièmes pour l'argent, et ces indications devront former une seule et même marque avec les indications de titres russes, ainsi:

72 18 K.	56 14 K.	84 0,875
-------------	-------------	-------------

Toutes les parties de la boîte, y compris les charnières, olivettes, canons de poussettes et autres appliques devront être au titre plein; pour les boîtes d'argent, ces appliques pourront être en or à un titre non inférieur à 0,585.

Le nouveau règlement russe sur le contrôle des matières d'or et d'argent auquel correspondent les prescriptions suisses qui précèdent entrera en vigueur en Russie le 1/13 juillet 1896.

D'après ce nouveau règlement, toutes les montres devront passer au contrôle russe, qu'elles portent ou non les chiffres russes que les fabricants y font insculper pour indiquer le titre.

**Dernières nouvelles**

**Olten.** — La décision de l'assemblée des brasseurs est à compléter dans ce sens que le contrat a été dénoncé dès hier et que les brasseurs se sont engagés à renvoyer dès le 20 juin un quart des employés syndiqués, en leur payant la quinzaine.

**Berne.** — Le train spécial des parlementaires est parti hier à 1 h. 30. 160 députés sur 191 sont partis. La locomotive et le tender étaient enguirlandés. Un grand nombre de personnes se sont rendues à la gare pour assister à ce départ.

**St-Gall.** — L'assemblée générale des actionnaires de l'Union suisse, après avoir ratifié le compte de 1895, a voté un dividende de 4 1/2 % aux actions privilégiées et de 3 3/4 % aux actions ordinaires. Elle a réélu M. Wirth-Sand à la présidence. En ce qui concerne la convention passée entre le département fédéral et l'Union suisse pour le rachat éventuel de son réseau, l'approbation a été générale.

**Rome.** — L'agence Stefani annonce qu'un décret en date d'hier ordonne la cessation de l'état de guerre en Erythrée.

S. A. **Etoffes pour Messieurs**  
 ci-devant depuis 1 fr. 25 p. mètre jusqu'à Fr. 15. Draps et satins noirs. Cheviots angl. p. l. à Fr. 4 50 p. m. Echantillons sur demande franco à toute personne ainsi que ceux d'étoffes noires et coul. p. Dames, toiles en fil et coton, Indiennes, Couvertures, etc. 3

**F. Jelmoli**  
 Dépôt de Fabrique  
 ZURICH

**Hôtel Armand Perrette**  
 AUVERNIER  
 Chambre à louer belle vue sur le lac.  
 Repas complet extra Fr. 2 —  
 Bondelles la ration 2 50  
 avec salade 1 — 20

**GRANDE SALLE**  
 Arrangements pour Noces, Sociétés  
 Pensionnaires, Ecoles, etc.  
 Thé — Chocolat — Café  
**Écuries Téléphone**

**Coiffures de Dames**  
**Mme SCHIFERDECKER**  
 86, Rue de la Demoiselle, 86  
 Elève du Professeur Pétitjean de Paris

Coiffures anciennes et modernes  
 Lavages de tête. Shampooing  
 Bais — Noces — Soirées  
 Se rend à domicile. — Forte remise par abonnement. — 324  
 Parfumerie fine  
 Savonnerie — Ecuilles

Dimanche 21 juin 1896

# Grand Concert

champêtre

près de l'Ecole des Joux Derrières  
organisé par la

Musique Militaire

LES ARMES - RÉUNIES

## PONT de DANSE

Roue aux pains d'épices, etc.

VINS blancs, rouges, Bière et  
Limonade de premier choix, fournis  
par la Société. H-1913-C

Aucun revendeur ne sera toléré  
sur l'emplacement de fête et alentours,  
s'il n'a pas auparavant traité  
avec la Société. 426

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS  
la fête sera renvoyée au dimanche  
suivant.

## Brasserie du „Cardinal“

Tous les Lundi 26

### GATEAU au FROMAGE

Tous les DIMANCHE soir

### MACARONIS aux tomates

et tous les jours

### CHOUCROUTE

avec viande de porc assortie

Excellente Bière genre Pilsen

## Société de Consommation

Jaquet-Droz 27. Parc 54. Industrie 1.  
111, Demoiselle 111.

**Coton Schickardt véritable**  
noir diamant, 1 fr. 95 le pag.  
405

**SALAMI de MILAN, EXTRA**  
Provenance directe.

**Huile DE NOIX**  
première pression  
2 fr. le litre

## Café-Boulangerie

8, RUE DU GRENIER, 8  
TOUS LES LUNDI

### Gâteau au Fromage

Se recommande,  
E. C. PRÉTRE.

## Boucherie-Charcuterie

4, Rue de la Charrière, 4

Toujours bien assorti en

PORC frais, salé et fumé

Charcuterie cuite, extra

Excellents jambons fumés, à  
2 fr. 40 le kilo.

Saucisses à la viande, 1<sup>re</sup> qualité  
1 fr. 10 le 1/2 kilo.

Saindoux fondu à 80 c. le 1/2 kilo.

Beau gros VEAU au prix du jour.

Toutes mes marchandises, de première  
qualité, proviennent du pays  
et non de l'étranger. 421

Se recommande, E. BERTSCHLI.

## Jardin du Café-Restaurant

CAVADINI

22, Rue Fritz Courvoisier, 22

Dimanche 21 juin 1896

dès 7 1/2 h. du soir

# Grand Concert

avec illumination

donné par la Musique 428

## La Fanfare du Grutli

Consommations de premier choix

En cas de mauvais temps, le concert  
sera renvoyé à Lundi soir.

# Collège de la Chaux-de-Fonds

## Enseignement privé

En vertu de l'article 29 de la Loi sur l'enseignement primaire,  
les Commissions scolaires ont le devoir de s'assurer au moyen  
d'examens que tous les enfants qui ne fréquentent pas l'école publique  
reçoivent une instruction suffisante.

En conséquence, les enfants qui suivent un enseignement privé  
sont invités à se présenter à des examens qui auront lieu Mercredi  
1<sup>er</sup> juillet 1896, à 8 h. du matin, au Collège primaire.

Si les enfants appelés aux examens ne s'y présentent pas, les  
parents ou autres personnes responsables sont passibles d'une amende  
de CINQ francs et tenus d'envoyer leurs enfants à l'école  
publique.

La Chaux-de-Fonds, le 16 juin 1896.

422 Commission scolaire.

ESCOMPTE 5%

**VIN ROUGE** à l'emporté 30 c.  
le litre  
1<sup>er</sup> choix dep.

VERMOUTH de Turin, depuis: le lit. 85 c.

BORDEAUX (pour malades) verre perdu la bout. depuis 1 20

Vins et Spiritueux

DENRÉES COLONIALES

Fromages gras du pays, depuis 80 c. le 1/2 kilo

TOMES de Savoie

LIMBOURG — SERVETTES à 20 c. la pièce

SARDINES & THON à 35 la boîte et plus

Cotons à tricoter — MERCERIE — Laines à tricoter

chez

**Suinand & Dupuis**

4 Place Neuve CHAUX-DE-FONDS Place Neuve 4

On porte à domicile sans frais

ESCOMPTE 5%

Echantillons par retour du courrier

**ETTINGER & Co, ZURICH** Maison le mieux assorti en

**Noir** Etoffes de modes en couleurs claires et foncées, mélangées et écossais, dessins magnifiques en laine et soie sont envoyés franco à domicile. 6

Etoffes pour Robes de Dames  
Etoffes p. Vêtements de Messieurs  
Confections et Blouses pour Dames  
et Jeunes Filles

Etoffe Mohair suffisante pour un tablier élégant 95 ct.

## Cordonnier

J'ai l'honneur d'informer le public de la Chaux-de-Fonds et des environs, que je viens d'ouvrir un atelier de

**CORDONNIER**

J'espère par un travail irréprochable et des prix sans concurrence, mériter la confiance que je sollicite.

Aperçu de quelques prix :

Ressemelage avec talons p<sup>r</sup> hommes Fr. 3 50

" " " dames " 2 50

" " " enfants " 1 50

Se recommande, A. CATTIN, 385 Rue Fritz Courvoisier 16.

## Société de Tir Militaire LA MONTAGNARDE

III<sup>me</sup> et dernier tir obligatoire et

## Tir Tombola

DIMANCHE 21 JUNI 1896

dès 1 heure après midi

au Stand des Armes-Réunies

## Epicerie-Mercerie

6, rue des Granges, 6

Excellent Vin rouge, garanti naturel, à 30, 35 et 40 ct. le litre. — Vermouth suisse à 80 ct. le litre; Turin à fr. 1 40 le litre. — Grand choix de Liqueurs à prix réduits. — Sardines depuis 35 ct. la boîte. — Thon, Salamis, etc. 431

Se recommande, A. SÉMON.

## Le Dr. de QUERVAIN

est de retour 406

## Vins fins d'Espagne

Importation directe

Malaga noir. Malaga doré, Moscatel et Madère fr. 1. 30 la bouteille verre perdu.

Xéres, Malvoisie et Porto rouge fr. 1. 50 la bouteille, verre perdu.

En litre Malaga noir et Malaga doré fr. 1. 65 le litre, verre perdu.

Rabais par quantité.

Toutes ces marchandises sont de 1<sup>re</sup> qualité et proviennent des premières maisons d'Espagne.

## Paul Peytrequin

15, Rue Fritz Courvoisier, 15

Cave rue Léopold Robert No. 10, entrée du côté Est, vis-à-vis de la Boucherie Funck; ouverte tous les samedis depuis 5 heures du soir.

Dépôt chez Numa Hertig Rue du progrès No. 101a, 1<sup>er</sup> étage à gauche.

Se recommande Paul PEYTREQUIN. 411

## GRANDE BRASSERIE de la LYRE

Collège 23 Collège 23

Dimanche 21 Juin 1896

## Grand Concert instrumental

# Une confession

O mon pâle rêveur! me disait une femme,  
Toi, dont le cœur est mort dans le sein déchiré,  
Et dont l'œil, cependant, reluit sous tant de flamme,  
Sceptique de vingt ans, as-tu jamais pleuré?

Hélas! lui répondis-je, aux faiblesses humaines  
Je n'ai pu m'arracher encore tout entier;  
La suprême apathie a de vastes domaines  
Où ne s'est point encore posé mon pied altier.

Si j'ai pleuré, dis-tu, femme aux lèvres heureuses;  
Je suis un homme, hélas! et j'en porte le nom.  
J'ai versé bien souvent des larmes douloureuses,  
— Je pleure chaque fois que j'épluche un oignon...

Mais, pour me consoler des tristesses du monde,  
Je sais un moyen prompt, infailliblement sûr,  
Qui jamais fait défaut, que la tempête gronde  
Ou qu'un nuage épais me cache le ciel pur:

C'est de me sauver, dans un élan énergique,  
Et de courir tout droit chez maître Naphtaly,  
Afin de m'y payer... quoi donc?... au prix unique  
De trente-cinq francs, un fin Complet!

430

ETIENNE.

## Chemin Blanc

à proximité de la Halte de Bellevue

Dimanche 21 Juin 1896

## Sortie Familiale

du

## Cerclo Montagnard

10 h. du matin. — Ouverture des jeux.

Midi. — DINER CHAMPÊTRE. — Après midi. — Jeux nouveaux et variés.

Jeux gratuits pour enfants

## DANSE

Musique de fête:

La „Philharmonique Italienne“

Les débits autorisés seront seuls tolérés. 432

En cas de mauvais temps, la sortie sera renvoyée à huitaine.

Demandez partout

**L'APÉRITIF VAUCHER**

— TÉLÉPHONE —  
165

## Café-Brasserie de l'Union

63, rue du Progrès, 63

Tous les LUNDIS matin

## Gâteau au fromage

A toute heure

## Excellente Fondue

SOUPEURS SUR COMMANDE

SALLE gratis pour Sociétés

Bière renommée de la 419

BRASSERIE ULRICH frères

Se recommande, Fritz SCHIFFMANN

## RESTAUGANT E. PAREL

AUX ENDROITS (Eplatures)

Dimanche 21 Juin 1896

## Grande Fête Champêtre

organisée par la Société de chant

## l'Orphéon

Répartition aux pains de sucre à partir de 10 h. du matin. 429

## Roue aux pains d'épices

Jeu des Plaques, Fléchettes

## TIR AU FLOBERT

## Cordonnerie Populaire

DE L'ABELLE

M. ANGELINO a l'honneur d'informer ses amis, ainsi que l'honorable public, qu'il a repris dès ce jour le

Magasin de Chaussures.

72 RUE DE LA PAIX 72

Le magasin est au grand complet. CHAUSSURES en tous genres pour Messieurs, Dames et Enfants, provenant directement des fabriques BAILLY. 424

Chaussures sur mesure fines et ordinaires, livrables dans 24 heures. Atelier de réparations, rue de la Paix 72.

Travail prompt et soigné, garanti sur facture et à prix réduits.

A la même adresse, on demande un JEUNE GARÇON comme apprenti.

## Impuissance de l'homme

Stérilité de la femme. — PILLULES effet immédiat sans nuire à la santé fr. 4. — Dépôt unique SPITAEELS Ph. Lille, France. Envoi discret. H-5990-X 425

Toujours grand choix de machines à coudre de tous les systèmes connues et renommées à des prix et des conditions très avantageuses. Fournitures et pièces de rechange.

626 J. RÆBER.

Rue du Parc 10 CHAUX-DE-FONDS Rue du Parc 10

On offre à vendre DEUX LITS pour enfants, dont l'un en acajou et l'autre en fer, ainsi qu'une grande table pour cuisine. S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 427